



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



**Compte rendu du G.T. Ministériel Personnels Handicapés  
du vendredi 28 Avril 2017**

Ce groupe de travail a été présidé par Mme Coralie OUDOT, Sous directrice DRH1 au Secrétariat Général. Le dernier GT ministériel « plénier » sur ce thème remonte au 2 Mai 2016. Nous avons été informés du contenu de ce GT par une réunion informelle le 21 mars dernier, qui avait donné lieu à un compte rendu.

L'ordre du jour débute par un point sur l'année 2016 où le montant des dépenses s'élève à presque 3 millions d'euros dont 92% a été financé par le fonds.

Le bilan de la convention triennale 2014-2016 s'est achevé le 31/12/2016 pour un montant de presque 8,4 millions d'euros, au-delà de 5% du budget prévisionnel. L'aménagement des postes de travail et les aides versées sont les dépenses les plus consommatrices. La prise en charge de prothèses auditives (395 agents aidés en 2015, 467 en 2016) et les transports spécialisés traités en marché public pour la région d'IDF (119 en 2015 et 123 en 2016) sont en nette augmentation et continueront de progresser dans le futur.

Diverses actions de communication ont été menées durant cette période telles que :

- Au niveau national, participation de la CRIPH (Cellule de recrutement et d'insertion des personnes handicapées) à l'assemblée générale de l'APAHF (association pour l'aide au handicap au ministère des finances).
- Au niveau local, de la part des CHSCT ou de l'action sociale.
- Présentation des activités de 3 ESAT (établissement et services d'aide par le travail) à Bercy.
- Une sensibilisation à la langue des signes à Bercy.
- Participation du ministère à divers salons de l'emploi.
- Présentation par la CRIPH de la politique handicap à Bercy lors journées du patrimoine.
- Intervention de la CRIPH dans les écoles du ministère.
- Et également des campagnes de sensibilisation (nouveaux attachés, acteurs informatiques, managers concernés...) ou des sessions de formation en lien avec l'IGPDE (« correspondants handicap » locaux, agents de prévention, responsables RH...).

**La CFTC a rappelé leur attachement viscéral à la politique du handicap à Bercy. Ainsi, nous demandons une meilleure diffusion de l'information auprès des fédérations. Par exemple, être mis au courant quand la CRIPH procède à des actions de formations, de publicité dans des salons sur ce sujet.**

**La CFTC revendique la mise en œuvre d'un GT thématique supplémentaire sur ce sujet afin de pouvoir rentrer dans les détails et être toujours au plus près de la réalité.**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**WWW.cftc-dgfiip.fr**

**cftcdgfiip@gmail.com**



## Donnez-vous les moyens d'agir



La formation des managers est difficile faute de participants : seulement 12 à chaque session. C'est un système peu adapté car on sait que c'est le besoin qui crée la nécessité. Il faudrait y associer les agents de proximité qui prennent souvent en charge la personne handicapée de leur service et également recenser les personnes managers concernées. Il faudrait créer un réseau et mutualiser les bonnes pratiques. **La CFTC réclame un vrai plan de formation en demandant que le handicap fasse partie des objectifs clairs des directeurs. Si ce sujet devient une priorité pour eux alors il le deviendra pour tout le monde !**

**Enfin, sur ce sujet de la formation nous rappelons l'impérieuse nécessité de former les encadrants sur le terrain et de ne pas les laisser démunis face à des agents en situation de handicap.**

Suite à notre demande, l'administration accepte de prévoir un GT supplémentaire pour apporter une visibilité sur le déroulement des carrières des personnes en situation de handicap.

Elle souligne que le financement FIPHFP est en baisse mais que cette aide est nécessaire pour le Ministère. En effet, avec un taux de 6% de recrutement de personnes en situation de handicap, le fond n'est plus alimenté par les contributions financières. A moyen terme, une question se pose : où trouver des financements pour le futur ?

### Le projet de convention 2017-2019

La présentation financière est estimée à 8,7 millions de besoins avec une participation de 6 millions d'€ de la part du FIPHFP avec à l'identique les mêmes postes consommateurs : transports adaptés, prothèses et orthèses et les aménagements de postes de travail.

Le recrutement prévu reste à 6%.

**La CFTC regrette cependant que le Ministère n'ait pas l'ambition d'aller au-delà de ce taux d'emplois. Par ailleurs il est important que l'administration s'engage sur des futures mesures de maintien de l'emploi des personnes en situation de handicap. Enfin, nous souhaitons pouvoir parler de façon concrète du déroulement de carrière des personnes en situation de handicap.**

Les aides délivrées par la CRIPH sont dorénavant soumises à la présentation du document de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou tout autre document délivré par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) à compter du 01/04/2017 pour coller aux nouvelles modalités du fond. Ceci est problématique pour les personnes qui ont besoin de prothèses auditives, étant rarement reconnues RQTH.

**Les fédérations dont la CFTC ont réagi à cette nécessité, expliquant que ce n'était pas dans les obligations du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).**

L'accessibilité numérique doit être axée sur la sensibilité des acteurs informatiques. L'IGPDE va agir avec la CRIPH sur les formations WEB. La CRIPH constate que les directions ont des questions à ce sujet et que ce pourrait être le point de départ pour créer un réseau d'experts pour les réponses.

Le recours aux ESAT pour sensibiliser les agents de Bercy à l'économie solidaire par des manifestations au sein du MEF et aussi en tant que prestataires de services : les faire participer à la vie économique de Bercy mais par rapport aux contraintes budgétaires, les directions vont au moins cher.

A la demande des fédérations, une réunion complémentaire se tiendra le 5 ou 10 Mai 2017 à 9H30 suivant les agendas respectifs. En effet, l'administration doit revoir le projet de convention 2017-2019

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**WWW.cftc-dgfiip.fr**

**cftcdgfiip@gmail.com**



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



qui en l'état est apparu lourd et incompréhensible. Après acceptation, ce projet sera transmis au FIPHFP pour validation.

Beaucoup d'éléments chiffrés produits mais rien de nouveau sur des éléments réclamés précédemment.

**La CFTC reconnaît l'attachement du ministère à une politique du handicap volontariste et exemplaire mais souhaite que Bercy aille plus loin afin de faire du handicap un sujet RH qui concernerait tout le monde.**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**[WWW.cftc-dgfip.fr](http://WWW.cftc-dgfip.fr)**

**[cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)**